de 28.124.200 fr. *par rapport aux évaluations* budgétaires et une augmentation de 17.484.400 *francs par rapport à la période* correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement, 1.658.000 francs ; le timbre, 3.150.000 francs ; l'impôt sur les opérations de Bourse, 59.500 francs ; l'impôt de 4 % sur les valeurs mobilières, 165.000 fr. ; les douanes, 16.416.000 francs ; les huiles minérales, 170.000 francs ; les sucres, 2.787.000 francs ; les contributions indirectes (monopoles), 1.125.000 francs ; les postes, 2.440.000 francs ; les téléphones, 804.000 francs ; et moins value sur les contributions indirectes, 1.953.000 francs ; les sels, 37.000 francs ; les télégraphes, 160.300 francs.

Par rapport au mois de décembre 1902, il y a *augmentation* sur : le timbre, 1.902.000 francs ; les douanes, 13.254.000 francs ; les contributions indirectes, 2.208.000 francs ; les huiles minérales, 545.000 francs ; les contributions indirectes (monopoles), 1.720.000 fr. ; les postes, 859.000 francs ; les téléphones, 581.000 francs ; et diminution sur : l'enregistrement, 1.455.000 francs ; l'impôt sur les opérations de Bourse, 68.500 francs ; l'impôt de 4 % sur les valeurs mobilières, 283.000 francs ; les sels, 106.000 francs ; les sucres, 1.480.000 francs ; les télégraphes, 192.600 francs.

L'excédent total de l'exercice 1903 se trouve ainsi porté à 132.762.500 francs. Par rapport aux douze mois de l'année précédente, l'augmentation est de 150.820.200 francs.

Ces résultats confinent et accentuent, d'une manière très sensible, l'amélioration qui n'a cessé de se manifester dans les recettes depuis le commencement de cette année. Il y a lieu, néanmoins, de remarquer que la plus-value de 132.762.500 francs indiquée ci-dessus, se trouvera atténuée d'une somme d'environ 30 millions représentant le montant de droits perçus sur les cafés à titre de dédouanements anticipés et qui, en exécution de la dernière loi de finances, sera ultérieurement transportée à l'exercice 1904.

Le drame de Wattrelos

CONFRONTATION INTERNATIONALE

Nous avons, en son temps, relaté le drame mortel qui se déroula à Wattrelos, dans la soirée du lundi 21 décembre dernier.

La scène s'est passée sur le seuil du cabaret portant pour enseigne « Au Rendez-Vous des Charbonniers ».

Plusieurs consommateurs s'y trouvaient à deviser paisiblement, quand trois individus réputés comme dangereux rôdeurs de frontière, qui étaient ivres, firent irruption dans le débit et provoquèrent les personnes présentes.

On les mit dehors. Comme ils continuaient leur vacarme sur le pavé, un des consommateurs, un vieillard, Henri Fleurquin, 67 ans, déchargeur de charbon, sortit pour les calmer.

On le releva quelques instants après, sans vie, le corps couvert de blessures, de coups de couteau, de coups de talon.

Le soir même, deux des coupables présumés étaient arrêtés au Mont-à-Leux. C'étaient les nommés Ernest Dhellemmes, 22 ans, peigneur, né à Mouscron, demeurant à Wattrelos et Valère Anssens, 26 ans, manœuvre, né à Moen (Belgique), domicilié à Mouscron.

Dans la poche du premier, on retrouva un couteau tout ensanglanté.

Les deux prisonniers furent le lendemain transférés à Courtrai et mis à l'instruction.

Le troisième coupable, un sieur Gustave Desrumaux, 28 ans, dit « Bâton », était arrêté le samedi 26 décembre par la police de Tourcoing, après une « filature » de plusieurs jours.

Il ne restait plus à la justice que d'établir la part prise par chacun dans la scène affreuse qui avait coûté la vie d'un homme.

C'est à cet effet qu'hier après-midi les Parquets belge et français se sont rencontrés à la frontière, au « Cuirassier », lieu habituel des confrontations.

MM. Gombault, procureur du Roi, Pringiers, juge d'instruction, Vanfleteren, commissaire de Mouscron, et Romains, greffier, représentaient la justice belge.

La justice française étaient représentée par MM. Tainturier, procureur de la République; Coupillaud, juge d'instruction ; Vilain et Michau, commissaires à Tourcoing.

Les autorités se sont rencontrées vers deux heures et demie. En même temps qu'elles arrivaient les prisonniers qu'escortaient de nombreux policiers des deux nations.

Voici, en résumé, ce qu'il est résulté de la confrontation.

Dhellemmes nie toute culpabilité. Il rejette la responsabilité sur Desrumaux.

Anssens accuse ce dernier de l'avoir frappé de deux coups de canif, l'un à la tête, l'autre à la main.

Il prête à Desrumaux le propos suivant : « Si t'as reçu des coups, d'autres aussi en ont reçu ! »

Quant à Desrumaux, il accuse Dhellemmes d'avoir frappé la victime à coups de « gamelle ».

L'audition des témoins n'a pas apporté de révélation sensationnelle.

Citons toutefois le témoignage d'une femme qui a vu un individu en tirer un autre — Fleurquin, vraisemblablement — du couloir de l'estaminet.

Les magistrats belges et français ont pris congé les uns des autres vers 4 heures 15. Dhellemmes et Anssens ont été reconduits à Courtrai, Desrumaux a été ramené à Lille par les gendarmes.

Ainsi qu'à chaque confrontation, il y avait hier affluence de curieux au « Cuirassier ».

Incendie criminel (?)

A ROUBAIX

Un commencement d'incendie a éclaté, hier soir, vers onze heures trois quarts, rue des Arts, 190, près de la rue de l'Epeule, chez M. Pascal Poulet, cordonnier.

La maison, qui doit être quittée dans quelques jours par les locataires, était déserte, car la famille Poulet était partie depuis le matin.

On ne s'explique pas comment l'incendie a pu éclater à cette heure, ni ce qui a pu en être la cause.

Le feu a pris en deux endroits différents : dans une chambre située sur le derrière au premier étage. Fort heureusement on s'est aperçu à temps de ce commencement d'incendie et les voisins ont réussi, en enfonçant les portes, à éteindre les flammes qui n'ont endommagé que deux paillasses.

Rappelons qu'il y a quelques mois le feu a également pris dans cette maison, dans des circonstances encore inexpliquées ; aussi, croit-on que la malveillance n'est pas étrangère à ces deux sinistres avortés, car la police a constaté, nous assure-t-on, dans la chambre où le feu a pris, que se trouvaient deux foyers d'incendie nettement marqués.

Ajoutons que les dégâts, sans importance, sont couverts par une assurance.

Nous ferons connaître, s'il y a lieu, les résultats de la double enquête ouverte concurremment par la police et la gendarmerie.

Terrible explosion à Liévin

Voici quelques nouveaux détails sur la terrible explosion du puits numéro 6 des mines de Liévin.

Les blessés sont au nombre de cinq : Périn Aimé, 23 ans, aide-mineur, d'Aix-Noulette, graves contusions aux reins ; Pinard Alexandre, 29 ans, aide-mineur, également d'Aix-Noulette, *forte blessure à la main gauche* ; Piat Louis, de Givenchy, Lucien Dhainaut, d'Ablain-Saint-Nazaire et Jules Boukard, de Givenchy, contusions multiples à la tête.

Le malheureux Laurent François, a été, ainsi que nous l'avons dit hier, tué sur le coup. Quand on le releva, il avait les yeux arrachés, la face en bouillie et la poitrine trouée par une grosse pierre. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui à trois heures.

Le délégué mineur Michel vient d'adresser un rapport au préfet du Pas-de-Calais, concluant formellement à la responsabilité de la Compagnie qui laisse chargés de préparer les coups de mines, des aides au lieu de confier ce travail difficile et dangereux à des ouvriers expérimentés.

Parions que ce nouveau cadavre ne troublera pas un instant la tranquille quiétude du singulier préfet que personne ne nous envie.

LES GREVES

A Lille

LA GREVE CATEL-BEGHIN ET FOCKEDEY

La chambre syndicale ouvrière des filatures de lin et jute de Lille et des environs nous communique la lettre suivante qu'elle a adressée à MM. Catel-Béghin et Fockedey :

Messieurs Catel-Béghin et Fockedey,
Filateurs à Lille.

Ne prévoyant pas la fin du conflit existant entre vous et les ouvriers de votre peignage, nous avons l'honneur de solliciter de votre bonne volonté d'accepter des pourparlers (à votre choix) entre vous et deux membres de votre chambre syndicale et deux membres du conseil d'administration de notre syndicat, vous promettant à l'avance la plus stricte courtoisie pendant cette entrevue.

Dans l'espoir que vous ferez bon accueil à notre demande, nous vous prions de vouloir bien fixer les jour et heure où nous pourrons vous rendre visite.

Pour le Syndicat.
Le secrétaire : *Schietecatte.*

REPONSE DES PATRONS

Monsieur le secrétaire de la Chambre syndicale,

Nous avons bien reçu votre honorée du 5 courant. La proposition qu'elle renferme n'a plus de raison d'être, car notre grève est terminée depuis le 15 décembre et nous considérons tous les ouvriers qui ont refusé de reprendre le travail à cette date, comme ne faisant plus partie de notre établissement. Avis du reste leur en a été donné, ainsi qu'à M. le Préfet du Nord et à M. le Maire de Lille.

Quant au syndicat des filateurs, nous estimons qu'il n'a pas à intervenir entre ouvriers et patrons, pour une question de salaire.

Nous regrettons de ne pouvoir vous donner satisfaction et nous vous saluons, Monsieur, bien sincèrement.

Signé : *Catel-Béghin et Fockedey.*

Dans toutes les grèves, MM. les patrons, remettent les livrets à l'autorité administrative, et ne considèrent plus les ouvriers en grève comme faisant partie du personnel de leurs usines bien, que les grévistes se considèrent toujours comme faisant partie de l'usine et cela de par la loi de 1884 : loi qui leur donne le droit de faire grève et de se grouper en syndicats.

D'après leur lettre, MM. les patrons ne croient pas devoir faire intervenir leur syndicat pour une question de salaire. Sans vouloir suspecter leur bonne foi, nous trouvons très étrange la réponse faite à notre secrétaire, car depuis le début de la grève, MM. Catel-Béghin et Fockedey se retranchaient derrière leur syndicat pour ne rien accorder à leurs ouvriers.

Dans la même lettre MM. Catel-Béghin et Fockedey nous font savoir qu'ils ont donné avis à M. le Préfet du Nord et à M. le Maire de Lille. Nous les en remercions. Maintenant que M. le Préfet et M. le Maire sont avisés de cette grève qui dure depuis trois mois, nous avons l'honneur de leur demander une entrevue, avec deux délégués de notre syndicat.

Pour le Comité de la Grève,
Le secrétaire du Syndicat : *Schietecatte.*

Les grèves dans le Cambrésis

Au Cateau

Le citoyen Claisse a adressé à M. le sous-préfet de Cambrai une lettre en date du 9 janvier, par laquelle il lui communique une note reçue par lui, émanant du citoyen Magnier, secrétaire adjoint du syndicat textile et du Comité de la Grève et adressée à M. Renard, commissaire de police au Cateau.

Cette note du citoyen Magnier demande au commissaire en vertu de quel droit celui-ci *l'interpella très mal à propos* et sur un ton blessant, parce qu'il se trouvait *en face de l'établissement* D'Halluin et regardait du côté de l'usine.

Le citoyen Claisse demande à M. le sous-préfet de veiller à ce que pareil fait ne se produise plus.

Samedi à trois heures, après une promenade en ville au chant de l'*Internationale*, les grévistes, au nombre de plus d'un millier, se réunissaient en la salle de gymnastique où les citoyens Claisse et Magnier prirent la parole et engagèrent les grévistes à maintenir énergiquement leurs revendications.

Un incident se produisit pendant la réunion. Des gendarmes acculés contre la porte de la salle de réunion, écoutant ce qui s'y disait, furent priés de se retirer. Le camarade Magnier qui faisait cette observation fut invectivé par M. Comtesse, maréchal-des-logis : « Vous, Magnier, je n'ai pas à vous écouter. Vous nous faites circuler ; tout à l'heure ce sera notre tour de vous emboîter. »

Le citoyen Magnier, devant cette provocation cria : « Claisse, tais-toi ; les gendarmes nous écoutent, et ne veulent pas se retirer ».

Montant à la tribune, il s'écria : « Citoyens, la liberté de réunion n'étant plus respectée, voulez-vous que le Comité de la Grève proteste en votre nom contre l'entrave policière dont nous sommes l'objet ? »

L'assemblée unanimement répondit oui, et le télégramme suivant fut envoyé à M. Emile Combes, président du Conseil des ministres :

« Le Comité des trois usines en grève, salle de gymnastique et tous les grévistes réunis par la permission du maire du Cateau, se trouvent en ce moment l'objet d'une vexation policière arbitraire. Des gendarmes et policiers se collent contre les portes de la salle où se tient la réunion, écoutant ce qui s'y dit. Priés par le Comité de se retirer, ceux-ci se sont refusés catégoriquement. Veuillez donner des ordres en conséquence.

Pour le Comité.
U. CLAISSE. »

Ce télégramme fut immédiatement expédié par quatre citoyens. Ils téléphonèrent au citoyen Fièvet qui, lui, téléphona au sous-préfet.

Celui-ci télégraphia au commissaire d'avoir à retirer la force armée qui se trouvait à la porte de la salle.

La réunion prit alors fin. Il était huit heures du soir.

Peuples et Civilisations de la Flandre

Conférences de M. de Saint-Léger à la Faculté des Lettres de Lille

Lorsque sur les bancs de l'école primaire on apprend l'histoire de France, on peut croire que l'influence franque dans notre pays fut le fait d'une brutale invasion ; il n'en est rien. La grande loi évolutive qui dirige les destinées des peuples ne procède point par à-coups et la civilisation qui régna sur la Flandre du Ve au IXe siècle fut le résultat de la lente pénétration de l'élément germanique. Gênés par la pression des peuples orientaux, les Germains émigrèrent en bandes dont l'une des plus importantes était celle des Francs. Dès l'année 257, ces bandes commencent à traverser la Gaule-Belgique et jusqu'en 406, époque où passe le flot des Vandales (siège de Bavai), Frisons, Gots, Lombards, se succèdent et s'absorbent dans le sein des populations Gallo-Romaines. Quant aux Francs, les derniers venus, ils s'arrêtèrent le long de la ligne formée par la chaussée romaine de Boulogne à Bavai et par la vallée de la Lys ; leurs aspirations d'agriculteurs pouvaient librement se donner carrière dans cette région que les Romains n'avaient guère peuplée.

Les arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque passèrent donc sous la domination absolue des Francs qui seuls l'habitaient et dont la langue, le Flamand, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Mais les Francs en se fixant n'avaient pas renoncé à leurs habitudes guerrières et ils organisèrent souvent des expéditions vers le Sud. De plus leurs relations commerciales avec les Gallo-Romains finirent par établir une zone intermédiaire, sorte d'hinterland, où se trouvait la région lilloise et dont l'état de civilisation procédait de l'une et de l'autre race.

D'autre part, les missions chrétiennes que Rome chargeait d'évangéliser les païens se répandirent dans notre contrée et achevèrent de modifier la civilisation purement franque. C'est ainsi que l'on vit Saint-Waast et Saint-Amand fonder des abbayes (St-Amand-les-Eeaux et Marchienne), Saint-Eloi, Saint-Bertin et Saint-Omer se faire dans la Flandre les zélateurs de l'Eglise.

Ce double effort commercial et religieux amena dans la langue et dans les mœurs des modifications profondes ; le Flamand fit une large place au latin et il en sortit le Roman qui est le point de départ du français moderne.

Il nous reste bien peu de choses de la civilisation du Ve au IXe siècle ; mais ce qu'on en a trouvé permet de se faire une idée très nette de la forme du génie franc.

C'est d'abord le fond guerrier qui apparaît et la perfection et le nombre des armes franques indique bien le goût des combats qui était profondément enraciné dans le cœur de nos ancêtres. Ces hommes roux, de haute stature, aux longues moustaches, combattaient nu-tête, aussi ne possédaient-ils pas de casques, ia mèche de cheveux qu'ils gardaient sur le haut de la tête la protégeait seule contre les coups de l'ennemi. D'une bravoure sans égale, ils lançaient leur francisque (hache de ceinture), au milieu des rangs ennemis et pour la reconquérir ils marchaient en avant, l'épée ou le scramasaxe *en main. Ce scramasaxe peut* être considéré comme l'ancêtre du coupe-choux *de nos fantassins* et le musée de Douai en possède que ne renieraient pas beaucoup de sapeurs-pompiers. L'arme défensive était le bouclier de bois ou de cuir renforcé au centre par un écusson de métal.

Nous n'insisterons pas davantage sur les autres armes, javelot, framée, que chacun connaît.

Mais la note originale apportée par les Francs est l'amour du brillant qui s'est manifesté dans la fabrication des bijoux et des ornements tandis que les arts utiles tombaient en décadence. Ainsi les poteries et la verrerie perdent ces formes élégantes que nous avons vues chez les Gallo-Romains, la pâte et le vernis perdent de leur qualité : un coup d'œil aux vitrines de notre musée de Lille en fera voir le contraste saisissant.

On ne peut se défendre d'un vif sentiment d'admiration devant ces bagues, ces fibules, ces plaques de ceinturon plaquées d'argent et merveilleusement gravées. L'art d'enchâsser de la pâte de verre dans le cloisonné du métal était poussé très loin et les damasquinages les plus fins ornent les épées et les haches. Le musée de Lille en possède de magnifiques échantillons. Ce goût des Francs pour l'orfèvrerie est peut-être le don le plus précieux que nous ait fait leur civilisation et leurs fils, les Français, en ont conservé la propriété à travers les siècles.

La conversion des Francs au Christianisme eut aussi un résultat artistique et l'enluminure des missels et des évangéliaires — très en honneur à cette époque — est une des plus curieuses manifestations de cet art tourmenté, mélange de la sombre imagination de la Germanie et du coloris puissant et varié du génie latin.

E. VERMEERSCH.

Dernière Heure

AU PALAIS BOURBON

L'ELECTION DU BUREAU

Paris, 11 janvier. — La délégation des Gauches est convoquée pour demain matin à 9 heures. Elle s'occupera de l'élection du bureau.

— Le groupe des républicains progressistes est également convoqué pour mardi matin, à 10 heures. Une dernière tentative sera faite auprès de M. Ribot pour le décider à se présenter contre M. Brisson. Mais comme on prévoit que le député du Pas-de-Calais ne voudra pas courir au-devant d'un échec certain, il est question de présenter à sa place M. Georges Cochery.

— Le groupe de l'action libérale s'est réuni aujourd'hui à 3 heures. Il s'est ajourné à mardi matin 10 h. 1/2, sans prendre de décision.

— Le groupe radical-socialiste a décidé de demander que le scrutin pour l'élection du président ait lieu par appel nominal. Il présentera M. Dubief à l'un des quatre sièges de vice-président.

— Le bruit a couru dans les couloirs que M. Gerville-Réache serait candidat contre Jaurès à la vice-présidence. Le député de la Guadeloupe interrogé, n'a pas démenti ce bruit.

Le Congrès des Municipalités Socialistes

Paris, 11 janvier. — La deuxième séance du congrès des municipalités socialistes s'est tenue ce matin à 10 heures, au Grand Orient de France.

M. Blondel, *présidait*, ayant à ses côtés MM. Tellier, délégué de Sedan et Roux, de Rochefort, comme assesseurs.

Un certain nombre de vœux sont adoptés à mains levées, ayant trait à l'hygiène et aux habitations à bon marché.

Le citoyen Bertrand dépose un vœu ainsi conçu :

— « Les maisons salubres devront porter une plaque indicatrice servant pour ainsi dire de brevet d'hygiène, pour les désigner aux intéressés, à l'exclusion des autres, insalubres ».

M. Colly va plus loin et demande que l'on mette en interdit les maisons qu'une commission compétente aurait reconnues malsaines.

M. Parisot, ancien conseiller général de Courbevoie, émet le vœu qu'aucun fonctionnaire public ne pourra faire partie d'une compagnie capitaliste pour fourniture d'eau.

M. Colly appuie ce vœu, disant qu'il est immoral que des gens qui émargent aux caisses de la ville, prennent des fonctions dans lesquelles ils peuvent être appelés à prendre des résolutions défavorables aux intérêts municipaux.

Le citoyen Parasols, considérant que certaines communes ne peuvent s'alimenter en eau potable parce que leurs ressources financières ne leur permettent pas de faire face à des frais considérables, propose que le Congrès émette le vœu qu'il soit prélevé au moins 5 % sur les fonds du pari mutuel, pour subventionner dans une plus large mesure les communes qui effectueront des travaux de captage et d'adduction d'eau potable.

Le citoyen Fournière dit : Sous réserve d'immoralité de la source financière du pari mutuel, je voterai le vœu.

Ensuite, le citoyen Parasols fait adopter le vœu suivant : « Considérant qu'il appartient à tous les élus socialistes de combattre ce danger social qu'est le militarisme, le Congrès invite les conseillers municipaux socialistes à organiser dans leurs communes des conférences auxquelles seront invités les conscrits pour leur rappeler qu'ils ne doivent pas oublier à la caserne leur dignité d'homme, et qu'en aucun *cas ils ne doivent, sur le terrain de grève,* obéir aux ordres de mort qui pourraient être *donnés.* »

Bertrand dépose le vœu suivant :

— « Le Congrès invite les départements à réserver tous les fonds votés en faveur des enfants assistés, envoyés en pension à la campagne pour des mesures d'hygiène, et non ainsi qu'on le voit journellement, distribués en faveur de cérémonies religieuses. »

Après quelques mots du citoyen Brousse, le *vœu est adopté.*

Le Congrès a abordé ensuite la discussion de la question des régies communales à laquelle *ont pris part MM. Charnay, Brousse,* Camelle, de Bordeaux, etc.

Cardinal contre Journaliste

Liège, 11 janvier. — Le procès intenté par le cardinal Séraphin Vanutelli à l' « Express » de Liège, à raison d'un article publié par ce journal le 2 août 1903, est venu devant le tribunal de première instance.

Le défendeur a déclaré regretter cette publication, et le tribunal s'est borné à le condamner à deux insertions du jugement et à une amende de 100 fr. récupérable par voie de contrainte de corps.

Félicitations au Ministère

Saintes, 11 janvier. — Les « Amis de l'école laïque », réunis aujourd'hui au nombre de cinq cents au théâtre de Saintes, ont voté l'adresse suivante au président du conseil des ministres :

« Les Amis de l'école laïque, après avoir entendu la conférence sur l'instruction et l'éducation laïques faite sous les auspices de la Loge maçonnique et de la Société d'encouragement aux écoles laïques, par M. Jean Philippe, président-fondateur de l'Université populaire de Niort, adressent à leur éminent compatriote, M. Emile Combes, et au gouvernement d'action républicaine qu'il préside avec une si haute dignité, l'expression sincère et respectueuse de leurs plus vives félicitations pour la campagne si énergiquement poursuivie jusqu'à ce jour en faveur de l'enseignement laïque, ainsi que la formelle assurance de leur plus absolu concours pour la réussite complète de cette œuvre éminemment patriotique et républicaine. »

A la Chambre de Prusse

Berlin, 11 janvier. — Le Landtag de Prusse s'ouvrira le 16 janvier.

La cérémonie solennelle sera présidée par l'empereur Guillaume qui prononcera une allocution.

Fin d'un Conflit

Dieppe, 11 janvier. — On sait que les ouvriers verriers de la verrerie d'Incheville s'étaient mis en grève, au nombre de 120, à cause de la diminution du pourcentage, imposée par les patrons.

Le juge de paix et le commissaire spécial de police avaient été choisis comme arbitres.

A l'heure actuelle, le conflit est terminé, donnant satisfaction aux patrons et aux ouvriers.

ENCORE UN VAPEUR DISPARU

Paris, 11 janvier. — La « Presse » relate que le vapeur « Emile », de Bordeaux, parti d'Oran le 15 décembre, et dont le voyage devait coïncider avec celui de la « Vienne », n'a encore donné aucune nouvelle.

On se demande si ces deux navires n'auraient pas coulé après s'être abordés en mer.

L'INCIDENT RUSSO-JAPONAIS

Berlin, 11 janvier. — Suivant une dépêche de Saint-Pétersbourg au « Localanzeiger », le tsar a ordonné au comte Lansdorf de publier, dans le « Messager », une note relative aux négociations de la Russie et du Japon.

Le Japon doit obtenir de la Corée certaines concessions. La Russie laissera au Japon la liberté commerciale du Nord de la Corée, mais le Japon ne pourra posséder en Corée aucune place fortifiée. Une zone neutre sera établie à la frontière de Corée et de Mandchourie et aura une longueur de 50 kilomètres.

La Russie n'accepte aucune condition concernant la Mandchourie, mais permettra au Japon et aux autres puissances d'y avoir un représentant chargé des intérêts commerciaux des différents pays.

LE CAS DU GÉNÉRAL LUCINIÈRE

Paris, 11 janvier. — L'Agence Havas prétend savoir que le conseil d'enquête a repoussé la mise à la retraite d'office du général de Cornulier-Lucinière. Nous lui laissons la responsabilité de son information.

A l'Ecole Normale Supérieure

Paris, 11 janvier. — La réunion annuelle des anciens élèves de l'Ecole normale dans laquelle M. Gaston Boissier a prononcé un discours, s'est terminée par le scrutin pour le renouvellement du tiers des membres du bureau.

Tous les membres sortants ont été réélus à savoir :

MM. Tannery, 506 voix ; Appel, 458 voix ; Boissier, 457 voix ; Chantavoine, 327 voix ; Jaurès, 309 voix.

Grande manifestation républicaine

A PARIS

Au Comité républicain du Commerce et de l'industrie. .. La représentation du Nord. — M. Combes acclamé. — Les discours.

Paris, 11 janvier.— Ce soir a eu lieu, à huit heures, au Grand Hôtel, sous la présidence de M. Combes, le grand banquet annuel du Comité républicain du commerce et de l'industrie.

1.100 convives étaient présents à ce banquet.

L'arrivée du président du conseil a été saluée par les applaudissements de toute l'assistance. La musique de la garde républicaine joue la « Marseillaise ». Une chaleureuse ovation est faite à M. Brisson.

M. Combes, assis à la table d'honneur, a, à sa droite, le général Meaux Saint-Marc, représentant le président de la République, et M. Fallières, président du Sénat ; à sa gauche, MM. Mascuraud, président du comité républicain, et Trouillot, ministre du commerce.

Nous remarquons, dans l'assistance : MM. Millerand, ancien ministre, qui est l'objet de très chaudes manifestations de sympathie, Doumergue, ministre des Colonies, Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, Chautemps, ancien ministre, etc.

Le département du Nord est représenté par M. Vincent, préfet du Nord, Aubanel, secrétaire général, Seulfort, président du conseil général, Paul Hayez, Trystram, Claude Guillemaut, Georges Vancauwenberghe, Sandrart, H. Dreyfus, Cornaille, etc.

LES DISCOURS

Au desert, M. MASCURAND prend la parole : il boit à la santé de M. Loubet.

M. TROUILLOT fait ensuite l'éloge de l'Association du commerce et de l'industrie. Il appelle l'attention de l'assistance sur la prochaine échéance des traités de commerce dont le gouvernement se préoccupe avec la volonté de sauvegarder les intérêts du commerce et de l'industrie française.

Le ministre, au milieu des applaudissements, boit au commerce et à l'industrie, et à la République invincible.

Discours de M. Combes

Lorsque le président du Conseil se lève pour prendre la parole, il est salué par des acclamations et par un ban.

— C'est non seulement avec un plaisir extrême, dit-il, mais avec une légitime fierté, qu'il se trouve aujourd'hui au milieu des représentants du commerce et de l'industrie, dont l'adhésion persévérante à la politique du gouvernement n'a pu que resserrer les liens d'affection et d'estime qui l'unissent à eux.

Pourquoi, ajoute-t-il, ne serais-je pas heureux de présider ce banquet où on se trouve en présence de l'élite de la nation agissante ?

A cette fierté se joint une profonde reconnaissance pour l'œuvre entreprise par le Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie qui poursuit avec une constance et un courage admirables l'œuvre entreprise, malgré des rivaux jaloux dont il heurte les idées déçues.

Il était en effet de tradition, avant que se fonde cette association, que les représentants du monde des affaires devaient se tenir à l'écart de la politique, mais les membres du Comité Républicain ne se sont pas laissés arrêter et, loin de s'isoler, ils sont arrivés à rapprocher tous les industriels dans une œuvre indissolublement unie à la République et au gouvernement.

« Chez vous, Messieurs, on peut porter des toasts à M. Loubet, au représentant de la République, sans que des murmures malencontreux se fassent entendre. Quant au gouvernement, il n'a cessé de suivre la marche de *votre association ; il y puise la conviction* que sa politique générale, si odieusement altaquée par la réaction, n'a rien de compromettant pour la prospérité publique. »

Le président du Conseil examine ensuite la situation :

— Jamais, dit-il, le crédit de la France ne s'est présenté sous un jour plus rassurant ; jamais l'état des affaires n'a donné moins d'inquiétudes à notre pays. »

M. Combes, au milieu des applaudissements, dans un langage plein d'humour, rappelle la campagne faite pour amener le refus de l'impôt et la campagne faite contre la Rente Française et contre les Caisses d'épargne.

Jamais l'art de Basile ne s'est exercé avec une telle perfection. Malheureusement, ce sont les petites bourses qui ont eu le plus à souffrir de ces campagnes.

Voici la péroraison du superbe discours du président du Conseil :

— « Restez unis, s'écrie fortement M. Combes, vous tous, républicains de convictions, qui le prouvez par vos actes et votre lutte incessante contre la réaction et vous tous, Messieurs les membres du Comité Républicain du Comerce et de l'Industrie, qui travaillez sans relâche à cette union si désirée des vrais républicains, en offrant partout comme une leçon vivante l'exemple de vos comités.

» Je lève mon verre pour boire à cette union et je suis sûr qu'en portant ce toast, je suis l'interprète du pays tout entier. Je bois à cette union, d'abord, parce que c'est la seule garantie de notre force pour faire face à la coalition cléricale, monarchique et nationaliste et ensuite parce qu'e c'est la condition essentielle des réformes démocratiques et du progrès *républicain !* »

Une triple salve d'applaudissements accueille ces paroles.

Le banquet prend fin à minuit quinze.

FEUILLETON DU 13 JANVIER. — N° 139

MARTYRE D'UN CŒUR

PAR

Pierre Maël

QUATRIEME PARTIE

LA CHUTE D'UN TITAN

XIII

L'autre frère

— Je n'ai point à accuser, ni à défendre mon frère. Il saura se justifier lui-même.

Le gendarme marcha vers le paravent et projeta la lueur d'une lampe sur le lit improvisé où gisait le corps inerte et livide d'Austin Tweed.

— Reconnaissez-vous aussi cet homme ? questionna-t-il.

Ponce détourna la tête. Toute son audace l'abandonnait.

Il venait de voir le moribond, les yeux tout grands ouverts fixés sur lui.

En même temps, la voix de celui-ci, un organe sépulcral, s'éleva au milieu du silence à peine troublé par le souffle des respirations oppressées.

— Pontius Higgins, proféra-t-elle, implacable comme le couperet de la justice, je vous accuse de m'avoir, avec l'aide de Joë Blind, votre complice, enfermé, il y a six mois, dans ce caveau d'où je suis sorti aujourd'hui par miracle.

Je vous accuse, en outre, de m'avoir livré à votre frère Sam, qui a consommé, lui, le crime que vous n'osiez achever seul. Et parce que je vais mourir, je demande aux témoins de mes derniers moments, de consigner cette déclaration suprême que je suis prêt à signer de mon nom, connu de tous dans le monde entier.

Il s'était fait un recueillement profond, presque religieux, dans l'assistance.

Tout le monde comprenait que c'était la fin de ce drame ténébreux.

La lumière se faisait dans tous les esprits ,comme elle se faisait sur la figure, déjà envahie par les ombres de la mort, de ce vieillard sinistre qui, malfaiteur lui-même en d'autres temps, était investi en ce moment, des augustes et terribles pouvoirs d'un justicier, prononçant l'irrévocable sentence.

Elle se faisait dans l'âme, violemment mise à nu, de Ponce Hygin.

Il sentait peser sur lui l'arrêt de la fatalité.

Trop longtemps impuni, il voyait s'écrouler l'édifice audacieux de ses ambitions criminelles.

Le rêve qu'il avait voulu réaliser au prix de la scélératesse la plus abjecte, voici qu'il le payait de sa fortune et de sa vie.

Pâle, les yeux hagards, écrasé par la main de la destinée, il ne protestait plus.

Tout s'unissait contre lui.

Les témoins sortaient de la tombe pour le confondre.

Ce vieillard, qu'il n'avait pas osé tuer entièrement retrouvait juste ce qu'il fallait de souffle pour appeler le châtiment.

Cet or qu'il avait volé aux orphelines du Guer pour en enrichir ce tabellion infâme, ce comparse frappé de démence, jaillissait des profondeurs de l'anonymat pour établir qu'il avait été l'instigateur du forfait, le corrupteur des consciences.

Car, à ce moment même, le brigadier ouvrant un portefeuille, en tirait une liasse de titres au porteur recueillis dans les vêtements du Gallois, mêlés à des chèques qu'il plaçait sous les yeux du misérable Ponce, écrasé par l'évidence.

— Ces papiers, lui dit-il, portent tous votre signature et sont payables à vue dans les bureaux de l'agence Tweed, Higgins et Compagnie dont vous êtes le directeur.

En entendant ces mots, le moribond, retombé sur sa couche, se redressa encore une fois.

— Le directeur, s'exclama-t-il, vous vous trompez. Il n'y a qu'un directeur de l'agence Tweed, celui dont elle porte le nom. Ce Higgins n'est que mon employé.

Et, soudain, l'affreux mourant eut un rire plein d'une haine atroce.

— Ha ! ha ! ha ! haleta-t-il, vous vous croyiez déjà le maître, Pontius ? Vous m'aviez séparé des vivants enterré dans ce souterrain, mis au sépulcre. Vous vous êtes trompé, *my dear fellow*, je sors de la tombe, je ressuscite.

Et je ne ressuscite pas seul, je ramène avec moi cette femme, que votre frère avait tuée, cette femme à qui je laisse toute ma fortune, entendez-vous, Pontius, cette femme que vous auriez pu, que vous auriez dû épouser, si vous aviez été un homme fort.

Car cette femme est ma fille, entendez bien cela, vous tous qui êtes ici, ma vraie fille que je reconnais publiquement en ce moment. Cora Helwitt ma fille, vous dis-je, car je ne m'appelle pas Tweed, je me nomme Austin Helwitt et tous mes titres sont en Angleterre.

Et, derechef, il retomba épuisé, râlant, tandis qu'au milieu de la stupeur générale, l'Américaine s'évanouissait en proférant un cri sourd, une sorte de malédiction.

— Mon père ! Cet homme est mon père !

Berthe et Mme Pelgas s'empressèrent autour de la jeune femme que Joël et Michel emportèrent dans une chambre du premier étage, tandis que le brigadier, s'asseyant devant une table, faisait signe, presque impérieusement à Urbain Le Bleis de consigner cette déclaration tout à fait inattendue du moribond.

— Nous ne savons s'il sera vivant demain matin, dit-il. Prenez notre de tout ce qui vient d'être dit, monsieur Le Bleis. Vous faites fonctions de greffier.

Au milieu de ces derniers incidents, Ponce Hygin paraissait avoir recouvré son calme et sa présence d'esprit. Il se leva et s'avança vers le brigadier.

— Monsieur, dit-il, je ne crois pas me tromper en présumant qu'après tout ce qui vient de se passer ici, je serai demain l'objet d'un mandat d'amener.

Mais, d'ici à demain, je suis encore libre ; je ne suis même pas un prévenu.

Je vous prie donc de permettre que je rentre chez moi sous l'escorte de ce gendarme qui vous accompagne, afin d'y prendre quelques papiers indispensables et de mettre en ordre les pièces de ma comptabilité. Et si j'y retrouve mon frère, je lui transmettrai votre désir de le voir et de l'interroger.

Le brigadier fit un signe à son subordonné.

Les évènements s'étaient précipités avec une telle rapidité que les précautions les plus élémentaires n'avaient pas été prises.

Le juge de paix lui-même qui, en pareil cas,, est investi des fonctions de la justice criminelle, n'avait pu instrumenter.

Tout s'était borné à des mesures de police.

On ne pouvait s'opposer à la demande de cet homme qui, ainsi qu'il le faisait remarquer lui-même, n'était pas encore un prévenu.

Ponce sortit donc du manoir, accompagné et surveillé par le gendarme.

Vaine surveillance ! Celui qui veut échapper au déshonneur par la mort trouve toujours la porte ouverte.

Et Ponce Hygin sut trouver cette porte.

A peine avait-il pénétré dans son cabinet de travail que le loyal soldat fut violemment secoué par la détonation d'une arme à feu.

Il accourut juste à point pour voir le maître du Castel-Bangor s'abattre sanglant, la tempe trouée par une balle.

XIV

Dernier duel

Ainsi finissait la première et la plus importante partie de ce drame commencé depuis quatre ans dans ce coin pittoresque de Bretagne ; ainsi disparaissait le protagoniste de la lutte engagée entre l'ambition effrénée d'un dévorant et l'intérêt légitime de deux orphelines auxquelles la destinée avait accordé une faveur de la fortune ; ainsi s'achevait la carrière qui aurait pu être prodigieuse, d'un homme auquel il n'avait manqué qu'un peu de cynisme raisonné pour mener à bonne fin l'accomplissement de projets plus audacieux qu'équilibrés.

Lorsque, après avoir laissé aux mains de ses gens consternés le cadavre de Ponce Hygin, le gendarme fut rentré au manoir et eut fait à son chef un récit assez pitoyable de l'évènement, celui-ci ne put cacher son dépit et sa contrariété.

— Allons, fit-il, voilà un incident fâcheux et qui va mettre plus d'ombre encore en cette affaire déjà si embrouillée. J'aurais dû prévoir cette solution, et surve